Cabinet **Collet**

AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE

ASSOCIATION PASS EMPLOI

Rapport du Commissaire Aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2022

CNCC COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

www.cabinet-collet.org

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION PASS EMPLOI

53 A Rue VILLE ES COURT
35 400 SAINT MALO

Cabinet **Collet**
AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE
Olivier COLLET & Noël GUERIN
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes Associés

LE RHEU
1, passage des Sports
BP 35202
35650 Le Rheu
Tél : 02 99 60 89 18
www.cabinet-collet.org

BEGARD
27, rue de Gra-Vur
22140 Bégard
Tél : 02 96 45 33 63

CESSON-SEVIGNE
1, rue de Paris
Immeuble Atalis 1
35510 Cesson - Sevigné
Tél : 02 99 53 23 23

SARL au capital de 702 000 € - Siret : 83025581600019 - APE : 6920Z - Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région de Bretagne

© Photos couverture : John Schnobrich / Merch HÜSEY / Ricardo Gomez Angel

Cabinet COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret : 830 255 816 00019- A.P.E. : 69.20Z

ASSOCIATION PASS EMPLOI

53A Rue VILLE ES COURT

35 400 SAINT MALO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 21 Juillet 2023

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

Cabinet COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret : 830 255 816 00019- A.P.E. : 69.20Z

Sommaire

Contenu

1 – Opinion 3

2 – Fondement de l'opinion 3

2.1 – Référentiel d'audit 3

2.2 – Indépendance 3

3 – Justification des appréciations 4

4 – Vérifications spécifiques 4

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels 4

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels 5

Association PASS EMPLOI,

Exercice clos le 31 Décembre 2022,

Rapport du Commissaire Aux Comptes
sur les Comptes annuels

A l'Assemblée Générale,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PASS EMPLOI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre association et exposés dans votre annexe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Compte tenu du risque de rejet de dépenses dont le financement a été sollicité au titre des subventions du Fond Social Européen, nous nous sommes assuré que le risque de non versement intégral avait été correctement pris en compte.

4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE RHEU
Le 19 Juillet 2023

SARL CABINET COLLET
Noël GUERIN
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	4 699	3 699	1 000	2 139
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	25 557	20 565	4 991	6 832
Autres immobilisations corporelles	191 430	103 771	87 660	116 582
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	2 230		2 230	2 230
Total I	223 916	128 035	95 881	127 783
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 730		1 730	395
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	128 150	21 783	106 368	160 200
Autres créances	314 175		314 175	335 639
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	315 678		315 678	62 136
Charges constatés d'avance	5 089		5 089	3 081
Total II	764 823	21 783	743 040	561 451
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**988 739**	**149 818**	**838 921**	**689 234**
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	213 694	213 694
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	**123 495**	**61 339**
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	166 018	62 156
Situation nette (sous-total)	503 206	337 189
Subventions d'investissement	**123 233**	**135 307**
Total I	626 439	472 496
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés		**45 000**
Total II		45 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	**13 677**	**13 902**
Provisions pour charges	**13 205**	**13 764**
Total III	26 882	27 666
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**50 091**	**60 000**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**20 511**	**19 917**
Dettes fiscales et sociales	**65 045**	**64 039**
Autres dettes	**15 952**	**115**
Produits constatés d'avance	**34 000**	
Total IV	185 599	144 072
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**838 921**	**689 234**
(1) Dont à plus d'un an (a)	**50 091**	
Dont à moins d'un an (a)	**135 508**	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	357 976	350 597
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	236 539	233 200
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	**40 643**	**36 109**
Utilisation des fonds dédiés	**45 000**	**22 500**
Autres produits	**300 252**	**239 429**
Total I	980 410	881 836
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	**144 610**	**154 806**
Impôts, taxes et versements assimilés	**12 828**	**11 343**
Salaires et traitements	**548 066**	**466 567**
Charges sociales	**111 886**	**102 280**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	**39 841**	**35 337**
Dotations aux provisions	**3 638**	
Reports en fonds dédiés		**45 000**
Autres charges	**7 915**	**1 726**
Total II	868 785	817 060
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**111 625**	**64 776**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	**1 144**	**359**
Total III	1 144	359
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	**314**	**370**
Total IV	314	370
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**830**	**-11**

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**112 455**	**64 764**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	**1 155**	**3 424**
Sur opérations en capital	**1 590**	**4 060**
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	**57 406**	**11 473**
Total V	60 151	18 958
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	**3 382**	**16 685**
Sur opérations en capital	**3 205**	**1 836**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		**3 045**
Total VI	6 588	21 566
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**53 563**	**-2 608**
Total des produits (I+III+V)	1 041 705	901 152
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	875 687	838 996
EXCEDENT OU DEFICIT	**166 018**	**62 156**

Contributions volontaires

Contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à la mise à disposition de locaux à Dol-de-Bretagne et sont valorisées conformément aux termes de la convention avec le Département d'Ille-Et-Vilaine.

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	**12 000**	**12 000**
Total	12 000	12 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	**12 000**	**12 000**
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	12 000	12 000

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PEMPLOI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 838 921 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 166 018 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/07/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Inscrite dans le champ et les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique, l'association a pour missions de :
1. Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi par la mise en situation de travail sous statut salarié au travers d'activités économiques supports répondant à leurs attentes ;
2. Favoriser la mise en œuvre d'une pédagogie originale qui s'appuie sur le (ré) apprentissage par la pratique et l'accompagnement des transitions sociales et professionnelles ;
3. Favoriser la progression des personnes via l'accompagnement socio-professionnel, le développement des compétences et la reconnaissance des acquis encadré par un personnel qualifié techniquement, socialement et pédagogiquement ;
4. Favoriser la création d'activités d'utilité sociale visant à répondre à des besoins collectifs émergents ou non satisfaits au service de l'insertion socio-professionnelle durable des populations ;
5. Mettre en œuvre plus généralement toute activité se rapportant aux buts poursuivis par l'association.

L'activité est essentiellement structurée autour de 4 pôles :
- Chantier d'insertion Panier de la Mer : Le matin, suite à la criée, l'association récupère les poissons invendus pour les transformer (filets, darnes notamment) et les revendre ensuite essentiellement aux banques alimentaires. Cela permet de lutter contre le gaspillage, donner un travail à des personnes éloignées de l'emploi et faire bénéficier les banques alimentaires et donc leurs bénéficiaires de produits de bonne qualité, à bas coût.
- Chantier d'insertion Espaces Verts : Réalisation de travaux d'entretien des espaces verts, essentiellement auprès de collectivités locales.
- Accompagnement socio Professionnel ;
- Pass Mobilité.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition,qu'il n'existait pas d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

1 passage des Sports - BP 35 202 - 35 650 LE RHEU
1 rue de Paris – Atalis1 – 35 510 CESSON SEVIGNE
27 rue de Gra Vur – 22 140 BEGARD
Cabinet Collet
AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE
www.cabinet-collet.org
☎ : 02 99 60 89 18

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	4 699			4 699
Immobilisations corporelles	216 523	10 342	9 878	216 987
Immobilisations financières	2 230			2 230
Total	223 452	10 342	9 878	223 916
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 560			3 699
Immobilisations corporelles	93 110	23 273		124 336
Immobilisations financières				
Total	95 670	23 273		128 035
ACTIF NET				95 881

Cabinet Collet
AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE
1 passage des Sports - BP 35 202 - 35 650 LE RHEU
1 rue de Paris – Atalis1 – 35 510 CESSON SEVIGNE
27 rue de Gra Vur – 22 140 BEGARD
www.cabinet-collet.org
☎ : 02 99 60 89 18

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 449 644 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 230		2 230
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	128 150	128 150	
Autres	314 175	314 175	
Charges constatées d'avance	5 089	5 089	
Total	449 644	447 414	2 230
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	
Fournisseurs - rrr à obtenir	
Personnel - ind. journalières cpam	
Divers - produits à recevoir	
Total	79 272

Cabinet Collet
AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE
1 passage des Sports - BP 35 202 - 35 650 LE RHEU
1 rue de Paris – Atalis1 – 35 510 CESSON SEVIGNE
27 rue de Gra Vur – 22 140 BEGARD
www.cabinet-collet.org
☎ : 02 99 60 89 18

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de r	**213 694**				**213 694**
Fonds propres avec droit de r					
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités social					
Réserves des activités sociale					
RAN hors activités sociales	**61 339**	**62 155**	**1**		**123 495**
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.socia	**62 156**	**-62 156**	**166 018**		**166 018**
Exc.ou Déficit des activités so					
Situation nette	337 189	-1	166 019		503 206
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	**135 307**			**12 074**	**123 233**
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Comm					
TOTAL	**472 496**	**-1**	**166 019**	**12 074**	**626 439**

Provisions

Cabinet Collet
AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE
1 passage des Sports - BP 35 202 - 35 650 LE RHEU
1 rue de Paris – Atalis1 – 35 510 CESSON SEVIGNE
27 rue de Gra Vur – 22 140 BEGARD
www.cabinet-collet.org
☎ : 02 99 60 89 18

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	13 764		559		13 205
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charge	13 902	3 638	3 862		13 677
Total	27 666	3 638	4 421		26 882
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 638	4 421		
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour départ à la retraite est comptabilisée, elle tient compte de l'âge des personnes, de leur salaire, de leur ancienneté et de la probabilité qu'il soit encore présent lors de leur départ à la retraite. Elle est comptabilisée pour un montant à hauteur de 13 205 €.

Suite à l'agrément de PASS EMPLOI, l'association Pass Emploi a démarré son activité au 01/01/2016.

Cette association a bénéficié d'un apport d'actif de la part de l'AREP Pays de Saint Malo en date du 01/01/2016. L'association s'est vue apporter ces biens à leur valeur nette comptable au jour de l'apport. L'association PASS EMPLOI a décidé de poursuivre le plan d'amortissement antérieur.
Par conséquent, ces immobilisations apparaissent dans les états financiers de PASS EMPLOI pour leur valeur historique brute dans le compte de l'AREP Pays de Saint Malo diminué des amortissements antérieurement pratiqués par l'AREP Pays de Saint Malo.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 185 599 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	**50 091**			**50 091**
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**20 511**	**20 511**		
Dettes fiscales et sociales	**65 045**	**65 045**		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	**15 952**	**15 952**		
Produits constatés d'avance	**34 000**	**34 000**		
Total	**185 599**	**135 508**		**50 091**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	**9 909**			
(**) Dont envers les associés				

L'association a bénéficié d'un PGE à hauteur de 60K€, transformé en prêt remboursable à partir de 2022.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	
Dettes provis. pr congés à payer	
Personnel - autres charges à payer	**7 140**
Charges sociales sur congés payés	
Avoirs à établir	
Total	**34 211**

Cabinet Collet
AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE
1 passage des Sports - BP 35 202 - 35 650 LE RHEU
1 rue de Paris – Atalis1 – 35 510 CESSON SEVIGNE
27 rue de Gra Vur – 22 140 BEGARD
www.cabinet-collet.org
☎ : 02 99 60 89 18

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	**34 000**		
Total	**34 000**		

1 passage des Sports - BP 35 202 - 35 650 LE RHEU
1 rue de Paris – Atalis1 – 35 510 CESSON SEVIGNE
27 rue de Gra Vur – 22 140 BEGARD
Cabinet Collet
AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE
www.cabinet-collet.org
☎ : 02 99 60 89 18

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 497 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitati	**163 939**		**72 600**			**236 539**
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investisse			**57 406**			**57 406**
						293 946

Une subvention de la Région Bretagne de 95 943 € accordée en septembre 2021 a servi a financé la création d'une Plateforme mobilité pour l'accès à l'emploi, initiée dès 2019. La quote-part de la subvention reprise en 2022 est de 44 218 €. Ce montant inclut un produit exceptionnel de 30 840 € correspondant à des biens entièrement amortis au 1er janvier 2022.

Autres informations

Contributions volontaires

.	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	**12 000**	**12 000**
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	**12 000**	**12 000**
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	**12 000**	**12 000**
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	**12 000**	**12 000**

Les contributions volontaires correspondent à la mise à disposition de locaux à Dol-de-Bretagne et sont valorisées conformément aux termes de la convention avec le Département d'Ille-Et-Vilaine.

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
Subv. conseil en	45 000	45 000	45 000				
Total	**45 000**	**45 000**	**45 000**				